## Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) 2015- 2018 entre l'Etat et les missions locales

# Note d'accompagnement de la livraison des tableaux de bord provisoires pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2017

Les tableaux de bord provisoires relatifs à la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) 2015-2018 pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 sont disponibles pour les utilisateurs désignés des Direccte et Dieccte sur le portail décisionnel d'i-milo (<a href="https://portail.i-milo.fr/">https://portail.i-milo.fr/</a>) dans le dossier «CPO». Ces tableaux de bord couvrent la période du 1<sub>er</sub> janvier au 30 décembre 2017 et intègrent également pour comparaison les données du 4<sup>ème</sup> trimestre 2016.

Ces tableaux intègrent les indicateurs disponibles mentionnés dans l'annexe n°2 «Cadre rénové du pilotage - conventionnement Etat et missions locales 2015-2018 » de l'instruction N°DGEFP/MIJ/2015/367 du 17 décembre 2015 relative à la mise en œuvre de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) entre l'Etat et les missions locales pour la période 2015-2018.

Afin de faciliter la lecture et l'analyse de ces tableaux, nous vous rappelons que les principes généraux de calcul des données sont détaillés dans le dictionnaire des données, accessible dans le même dossier que les tableaux de bord CPO.

Les indicateurs constituant le tableau de bord font encore l'objet d'évolutions et de réflexions. Les indicateurs disponibles peuvent être analysés de manière partagée par l'Etat et les missions locales au regard du contexte et de la spécificité de chaque territoire.

Comme d'habitude, quelques points d'attention dans la lecture et la bonne compréhension des indicateurs ont été identifiés. Nous attirons donc l'attention des services assurant le dialogue de gestion avec les missions locales sur les points suivants :

## 1) Points d'attention généraux

- Seuls les dossiers des jeunes ayant les statuts « complet », « justifié » ou « archivé » dans la base de données sont pris en compte dans le calcul des données du tableau CPO. Afin de fiabiliser les données observées, les dossiers partiels, non finalisés, qui étaient pris en compte jusqu'en 2015, ne le sont plus depuis l'année dernière.
- Les jeunes en dispositifs pour lesquels la date d'entrée et la date de sortie sont identiques ne sont pas comptabilisés.
- Les chiffres relatifs aux jeunes résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville correspondent à l'information QPV présente dans le système d'information à date de calcul du tableau de bord. Par ailleurs, l'identification en QPV dépend de l'action de normalisation des adresses (action effectuée par le conseiller dans I-MILO). En l'absence de normalisation, les indicateurs QPV peuvent être minorés.
- Les données liées aux ressources humaines proviennent des remontées ICARE BRH 2015 (effectifs au 31/12/2015). Les données 2016 ne pourront être intégrées qu'après la clôture de la campagne 2016.
- Les données liées aux financements proviennent des remontées ICARE Budget Prévisionnel.

- 2016. Les données du prévisionnel 2017 ne pourront être intégrées qu'après la clôture de la campagne 2016.
- Pour les missions locales ayant fusionné entre le 1<sub>er</sub> juillet 2016 et le 31 décembre 2017 (date de l'extraction des tableaux de bord CPO), les données de 2017 correspondent au nouveau périmètre d'intervention des missions locales concernées. En revanche, les données 2016 n'ont pas été recalculées et correspondent donc à l'ancien périmètre de la ML.
- Les données de contexte mises à jour ont été fournies par la DARES fin décembre 2016. En cas de fusions de structures ou d'évolution dans les zones de couvertures de la mission locale, ces données peuvent également ne pas refléter le périmètre actuel de la mission locale. Il est important que les missions locales, à chaque évolution de leur périmètre mettent à jour en conséquence leur portail administration afin de faciliter les agrégations de données de contexte adéquates.

### 2) Précisions sur la lecture de certains indicateurs

- Indicateur 0.2, 0.2a et 0.2c (nombre de jeunes DEFM 16-25, dont jeunes femmes, dont niveau infra V et V sans diplôme): les données des tableaux provisoires T4 correspondent aux données DEFM 16-25 ans des territoires au 30/09/2017. Les données DEFM au 31/12/2017 seront disponibles dans les tableaux définitifs T4 qui seront livrés courant mars 2018.

Point d'attention : il ne faut pas tenir compte de ces indicateurs pour les tableaux CPO T3. Ils devront être recalculés.

- Indicateur 1 (nombre de jeunes en contact) : cet indicateur peut inclure les envois groupés de mail ou SMS, qui se traduisent par un évènement automatique mail ou SMS depuis la mise en œuvre d'imilo.
- Les indicateurs concernant les jeunes en parcours locaux/régionaux : ils peuvent être minorés ou majorés si le type d'appui des dispositifs n'est pas renseigné ou ne correspond pas à la réalité. Par ailleurs lorsque le type d'appui d'un dispositif est modifié sur le portail d'administration, les dispositifs rattachés aux jeunes ne verront leur statut actualisé que dans le cas où une modification du dossier côté transactionnel est effectuée sur le dispositif en question.
- Indicateur 4.1.I (jeunes sans proposition depuis plus de 3 mois) : on peut observer une majoration du nombre de jeunes en parcours global qui impacte également le taux de jeunes sans proposition. Cette majoration provient d'un nombre de jeunes en cours de PPAE supérieur à la réalité, beaucoup de procédures de clôture de PPAE restant à finaliser par les ML. Ce sujet a été traité dans le cadre du comité de pilotage de l'accord de partenariat renforcé. Une clôture automatique des PPAE de jeunes de plus de 26 ans a été effectuée fin 2017. La clôture automatique des PPAE des jeunes radiés depuis plus de 6 mois est en cours et devrait être achevée avant le calcul du 4ème trimestre 2017 définitif.
- Indicateur 4.i.h (nombre et taux de jeunes parrainés) : les données concernant le nombre de jeunes parrainés remontent pour les jeunes présents en parcours national contractualisé d'accompagnement, ceux entrés en dispositif parrainage national sur la période. Leur nombre peut être minoré si la mission locale n'a pas rattaché à la mesure nationale « Parrainage » ses dispositifs parrainage local ou régional.
- Indicateur 4.2.b.0 (nombre de jeunes ayant démarré au moins une situation dans les 4 premiers mois d'accompagnement/ nombre de jeunes avec 4 mois d'accompagnement) : l'intitulé de cet indicateur a été corrigé, car avant cette modification il était « nombre de jeunes ayant démarré au moins une situation dans les 4 premiers mois d'accompagnement/nombre de jeunes avec 12 mois d'accompagnement ». Le nouveau calcul de cet indicateur est 4.2.b/4.2.a au lieu de 4.2.c/4.2.c.

- Indicateur 5 (durée moyenne d'un parcours d'accompagnement d'un parcours national en mois) : il compte la durée de présence en PACEA, ancienne GJ, CIVIS, PPAE ou ANI phase 2
  - o PACEA toutes les périodes comptabilisées
  - o Ancienne GJ toutes les périodes comptabilisées
  - o CIVIS toutes les périodes comptabilisées
  - o PPAE toute la durée comptabilisée
  - o ANI seulement la phase 2 comptabilisée
- Indicateur 6 (nombre de jeunes présents en parcours contractualisé d'accompagnement dans l'emploi ou la formation) : cet indicateur ne comptabilise pas les dispositifs locaux et régionaux. Les flux retour des ruptures EAV par l'ASP sont disponibles depuis juillet, cependant si la mission locale a du retard dans la saisie des fins de situation EAV (ruptures ou fin de contrat), des jeunes peuvent être comptabilisés en dispositif EAV alors qu'ils ne sont plus en situation. Il peut en résulter une majoration de cet indicateur.
- Indicateur 7 (durée moyenne d'un parcours d'accompagnement d'un parcours national en mois) : il compte la durée de présence en EAV ou phase 3 ANI
  - o EAV durée du dispositif terminé
  - o ANI seulement la phase 3 comptabilisée
- Ratio 8 (nombre de jeunes en parcours d'accompagnement sans proposition depuis plus de 3 mois, hors situation emploi ou formation): Le calcul de ce ratio qui se faisait sur 4.1.i / 4.1 ne correspondait pas au libellé. Le nouveau calcul est 4.1.i / 4.1.i.1
- Ratio 9: conformément à l'annexe 2 de la fiche 3 de l'instruction CPO du 17 décembre 2015, ce ratio devrait calculer le « nombre de jeunes ayant démarré au moins une situation (emploi, formation ou apprentissage) parmi le nombre de jeunes avec 12 mois d'accompagnement », soit l'indicateur 4.2.d.0 du TDB CPO.
- Or, dans les orientations annuelles du dialogue de gestion pour 2017 annexées à la notification des crédits, une cible nationale de 35% a été fixée non pas sur l'indicateur 4.2.d.0 mais sur l'indicateur 4.1.f « nombre de jeunes ayant démarré une situation professionnelle sur le nombre de jeunes présents en parcours d'accompagnement ».
- Il a donc été décidé d'assimiler en 2017 le ratio 9 à l'indicateur 4.1.f afin de ne pas modifier les objectifs définis lors des dialogues de gestion qui se sont tenus entre les Direccte et les missions locales sur la base des orientations annuelles du dialogue de gestion pour 2017.
- Indicateur 10 (financement total de la ML) : l'intitulé de cet indicateur a été modifié comme suit « Financement prévisionnel total de la ML »
- Il s'agit du prévisionnel 2016. Le prévisionnel 2017 sera intégré dès la clôture définitive de la campagne ICARE 2017 pour le calcul du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017.

#### 3) Indicateurs non-disponibles

- Données relatives aux jeunes issus de QPV sur le nombre de jeunes 16-25 ans actifs non occupés sur le territoire et sur le nombre de jeunes DEFM 16-25 (cat. A) présents sur le territoire : non fourni par la DARES.
- Indicateurs relatifs au nombre de jeunes ayant eu un diagnostic approfondi (indicateurs 2.1 et ses déclinaisons) : le diagnostic ayant été créé dans i-milo en janvier 2017, les données relatives à cet indicateur ne sont pas encore disponibles.

- Indicateurs relatifs aux jeunes orientés vers d'autres opérateurs ou autres dispositifs, aux jeunes ayant accédé aux dispositifs de droit commun, aux jeunes en CEP, aux jeunes ayant mobilisé droit au CPF: la construction et la mise à disposition de ces indicateurs doivent faire l'objet de travaux supplémentaires en 2017.
- Indicateur relatif au nombre de jeunes présents en parcours contractualisé d'accompagnement en parcours régionaux et locaux (6.2) : ces données sur les jeunes accompagnés dans l'emploi et la formation ne sont pas disponibles à ce jour pour les parcours locaux et régionaux.

Pour faciliter et accompagner l'appropriation par l'ensemble des acteurs de ces tableaux d'indicateurs rénovés, les informations figurant dans la note d'accompagnement sont également transmises par le DMML aux réseaux des missions locales et des animations régionales des missions locales (ARML).

Pour toute question relative à ce message, veuillez contacter : victor.otero@emploi.gouv.fr
Mission pour l'accès des jeunes à l'emploi

Sous-direction parcours d'accès à l'emploi DGEFP